

1. Le paillage

La technique du paillage consiste à recouvrir la terre avec un paillis organique ou minéral. Elle a de nombreux avantages : éviter la croissance des plantes adventices, préserver l'humidité du sol (et donc limiter l'arrosage), favoriser la vie microbienne et les auxiliaires et enrichir le sol en matière organique.

Il existe de nombreuses sortes de paillages : le paillage organique comme par exemple, le broyat de branches élaguées, le paillis de chanvre, la paille de lin, les écorces ; ou le paillage minéral comme les graviers, les galets ou la pouzzolane.

Une des fonctions d'un paillage est d'**empêcher la germination des adventices** en empêchant la lumière du soleil de passer. Le paillage a donc une action de désherbage préventive pour des adventices telles que les chiendents, pissenlits, etc...

D'un point de vue économique, le paillage est intéressant du fait qu'il nécessite peu d'entretien, qu'il limite l'arrosage, et qu'il est efficace entre 3 à 5 ans. De plus, la commune peut convertir le bois issu de l'élagage en paillis à l'aide d'un **broyeur de végétaux**.



2. La végétalisation

Plutôt que de chercher à désherber, on peut au contraire choisir d'**enherber certains espaces** et les entretenir par tonte. L'enherbement peut être un enherbement naturel, un enherbement semé, ou encore par la technique d'hydromulching : les graines de gazon, associées à un substrat (mulch) et à un fixateur, sont projetées sur le sol. Pour les espaces fréquentés par les véhicules (parkings...), il est possible de renforcer l'aménagement pour améliorer la portance du sol engazonné : mélange terre-pierre, dalles alvéolées...

Sur les endroits non circulés, on peut mettre en place **des plantes couvre-sol**. Ces plantes permettent de recouvrir de végétation certaines surfaces comme un talus, un pied d'arbre ou un massif. Les plantes couvre-sol occupent l'espace et ne laissent pas la place à la végétation spontanée pour s'installer.

De manière générale, **repenser l'aménagement d'un site** permet d'anticiper les difficultés de désherbage. Le Département propose ainsi un accompagnement spécifique sur l'aménagement des cimetières.



3. Le balayage mécanique ou manuel

Le passage de la balayeuse permet d'**évacuer la terre et les graines des caniveaux**. Certaines machines disposent également d'un balai latéral leur permettant d'atteindre la bordure du trottoir.

Le balayage régulier de la voirie limite ainsi l'installation de la végétation.



4. Le désherbage thermique

Cette méthode utilise la chaleur pour détruire la flore spontanée. Elle consiste à **provoquer un choc thermique**, de manière à faire éclater les cellules végétales des plantes sans pour autant les brûler. Il ne faut pas rester longtemps sur la végétation, le but n'étant pas de la calciner. Il est important de commencer le désherbage thermique **dès le mois de mars/avril** et d'intervenir par la suite au bon moment sur la végétation **à l'état de plantule**, pour provoquer le choc thermique et ne pas consommer une quantité de gaz trop importante.

Les protéines des cellules végétales se coagulent, ce qui stoppe la photosynthèse. L'objectif n'est plus d'éradiquer mais bien de contrôler la végétation spontanée. Les principales techniques de désherbage thermique sont :

Le désherbage thermique à gaz à flamme directe

Ce procédé fonctionne au gaz propane en phase vapeur. Le brûleur produit une flamme dont la température atteint environ 1400°C.

Le stade idéal d'application est de 2 à 3 feuilles.



Le désherbage thermique à air chaud / à chaleur pulsée

Cette technique consiste à propulser une lame d'air chaud sans flamme apparente. Ceci permet de créer un choc thermique tout en limitant les risques d'incendie.

Le désherbage à vapeur et à eau chaude

Ces techniques utilisent une forte température de l'eau, l'eau chaude est pulvérisée sous forme liquide ou vapeur. Ces techniques sont très consommatrices en eau, c'est pourquoi il est recommandé d'utiliser autant que possible de l'eau issue de la récupération des eaux pluviales.



5. Le désherbage mécanique

Le désherbage mécanique fait appel à des outils de brossage ou de travail du sol qui agissent à différentes profondeurs.

Le désherbage mécanique à brosse rotative

Cette technique fonctionne grâce à une ou plusieurs brosses métalliques qui décapent la couche superficielle sur laquelle poussent les adventices, ce qui a pour effet de déchiqueter et/ou d'arracher ces plantes. Afin de faciliter l'arrachement des adventices, il est préférable de réaliser un brossage sur des plantes peu développées.



Les brosses de désherbage peuvent être installées sur une balayeuse mécanique, un tracteur ou un porte-outil.



Le désherbage mécanique à outils de travail du sol

Ces matériels de désherbage sont équipés d'outils (couteaux, sabots rotatifs, rabots...etc.) qui travaillent le sol à différentes profondeurs. Ils pénètrent dans le sol sur 1 à 2 cm afin de couper les racines, ou bien ils grattent la surface du sol, ce qui entraîne le déchaussement des adventices.



Il existe donc un large panel de techniques préventives ou curatives et le choix d'un matériel devra se faire en tenant compte de nombreux critères : la nature de la surface à entretenir, le coût d'achat et de fonctionnement du matériel, le nombre de passages annuels, la vitesse d'avancement, l'ergonomie...etc. Il est important que les agents amenés à utiliser le matériel puissent le tester pour voir s'il convient à leurs besoins.

Chaque méthode est adaptée à une problématique, c'est la diversité et la complémentarité des solutions qui permettront un changement global des pratiques de désherbage.